

**ARRÊTÉ**

**PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020  
DE Mme SABOULARD LOUISETTE**

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales,

Vu les décrets publiés au journal officiel le 14 mai 2016 relatifs aux modalités d'application du parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR),

Vu l'arrêté nommant Madame Louissette SABOULARD, au 9ème échelon de son grade, à compter du 01/04/2019,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** A compter du 01/01/2020, Madame Louissette SABOULARD est reclassée Adjoint administratif territorial au 9ème échelon, IB 376 avec une ancienneté conservée dans l'échelon au regard de la position statutaire de l'agent.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

*Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*



Fait à Barbazan  
Le 7 janvier 2020

Le Maire,

STRADERE Michelle

Notifié le : 7 janvier 2020

Signature de l'agent :